

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

COMMUNICATION – 10-2023-216

Ce projet permet à la copropriété de bénéficier d'aides de la Ville de Paris et de l'Anah pour financer une part de ses travaux.

Ainsi, la copropriété peut prétendre à une aide collective dite « performancielle » de la part de la Ville à hauteur de 429 759 €.

Le projet de la copropriété lui a également ouvert droit aux aides de l'Anah « Habiter Mieux Copropriété » à hauteur de 375 116 €.

Ainsi, le taux de financement global de ce projet est de 43%. Les taux de financement peuvent atteindre 90 % pour les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes bénéficiant d'aides individuelles.

Au-delà de la qualité technique de ce projet et de la pleine et entière mobilisation de l'ensemble des acteurs de celui-ci, il est constaté un effet d'entraînement autour de ce projet. En effet, la copropriété voisine 40/42 a voté ses travaux un an après et porte un projet de travaux tout aussi ambitieux.

Opération livrée en 2022

82, rue Marguerite de Rochechouart 9^{ème} arrondissement

Copropriété composée d'un bâtiment de 22 logements.

Date de construction : 1844

De style « restauration » et disposant d'équipements collectifs gaz pour la production de l'eau Chaude Sanitaire et de chauffage, cette copropriété a intégré le dispositif Éco-rénovons fin 2016. L'impulsion initiale de la copropriété concernait initialement une problématique liée à l'eau chaude sanitaire. Elle a finalement voté un scénario ambitieux proposé par l'audit global en 2019.

Le projet voté est très complet, il touche à l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment, des équipements communs et comporte également un projet de surélévation en partie privative pour un logement.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



CÉLIA MELON

COMMUNICATION – 10-2023-216

Le bouquet de travaux comprend ainsi :

- L'isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour avec **utilisation de matériaux bio-sourcés** composés de panneaux expansés de liège de 15 cm d'épaisseur, (environ 210 000 €) ;
- L'isolation thermique des rampants de toiture et des combles perdus (coût environ 50 000 €) ;
- Le remplacement des trois fenêtres de la loge du gardien côté cour, (environ 4 000 €) ;
- La mise en place d'un système de ventilation collective (coût environ 41 500 €) ;
- L'optimisation des réseaux d'eau chaude sanitaire et de chauffage : calorifugage, mise en place de robinets thermostatiques sur chaque radiateur, mise en place de purgeurs automatiques sur les radiateurs en fin de colonne, désembouage du réseau de chauffage, création d'un bouclage d'eau chaude sanitaire (coût environ 70 000 €) ;
- autres travaux divers.

Le projet atteint une consommation énergétique conventionnelle après travaux de 95 kWh_{ep}/m²sho nRT/an au lieu de 148 initialement (soit un gain énergétique de 36 % et une baisse des émissions de GES de 38%). **Ces travaux permettent à la copropriété d'atteindre un niveau BBC.**

Le coût global de ce projet est de 477 845 € TTC et a été soutenu financièrement par la Ville de Paris à hauteur de 87 081 € dont, près de 20 000 € de primes pour le recours au matériaux bio-sourcés.

Le chantier a débuté à l'été 2020, la fin de chantier, avec la levée de toutes les réserves, a eu lieu fin janvier 2022. Les subventions ont été versées en juillet 2022.

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-217

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 48

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/48**, proposant la signature des conventions et l'attribution de subventions à 3 associations dans le cadre d'actions de prévention et insertion jeunesse pour un montant total de 1 068 100 euros au titre de l'année 2023 ;

Mme Philomène JUILLET, Conseillère d'arrondissement, déléguée à la Prévention, à la Sécurité, à la Police municipale et à la Vie nocturne.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/48

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-218

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 538

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/538**, demandant l'autorisation de signer avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif D'Europe - ECUJE une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Mme Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/538.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-219

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 141

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/141**, sollicitant l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, 7 subventions de fonctionnement à 7 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies ainsi qu'un projet de mise à l'abri de familles en situation de grande précarité ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de fonctionnement au titre de 2023, de 154 000 euros à l'association « Œuvre de Secours aux Enfants » dont le siège social est situé 117 rue du Faubourg du Temple 75010 PARIS (n° Paris-Asso 8022 et n° de dossier 2023_02693) pour le fonctionnement de l'Espace Solidarité Insertion « Bonne Nouvelle » ;

Mme Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, aux Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/141

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-220

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 102

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DDCT/2023/102**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention d'un montant de 6000 euros est attribuée à l'association ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10^e AIRES 10^e (10829) (10^e) pour ses actions :
 - « La ludothèque : de la rue à l'espace familles » (2023_00864/4000 €/DCT- SPV).
 - « "LES P'TITS POULBOTS " un accueil de la petite enfance, un accès à la langue pour leurs mères » (2023_01305/2000 €/DCT- SPV) La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ou l'avenant correspondant au projet mentionné
- Une subvention d'un montant de 2500 euros est attribuée à l'association AXES PLURIELS (29861) (10^e) pour son action « accompagnement à la scolarité, aux loisirs et aux activités culturelles » (2023_00483/DSOL- SDT)
- Une subvention d'un montant de 2350 euros est attribuée à l'association CAGÉ PROJETS (199415) (10^e) pour son action « L'audiovisuel aux services du vivre ensemble » (2023_00992/DCT- SPV)
- Une subvention d'un montant de 4800 euros est attribuée à l'association ESPACE D'ACCUEIL D'ANIMATION INTERCULTURELLE ET SOCIAL DITE ESPACE UNIVERSEL (10265) (10^e) pour son action « Accompagnement à la parentalité » (2023_01498/DCT- SPV)
- Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association ÉTONNANT CINÉMA (187708) (10^e) pour son action « Atelier podcast : éducation aux médias et insertion socio- linguistique» (2023_01330/DCT- SPV)
- Une subvention d'un montant de 3000 euros est attribuée à l'association J'IMAGINERAI (84641) (10^e) pour son action « Répit des familles et loisirs adaptés - enfants et adolescents » (2023_00515/DCTSPV)
- Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association L'ENVERS DE L'ART (182460) (10^e) pour son action « Projet 2 : L'insertion professionnelle des jeunes (10^e) »



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-220

- Une subvention d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association LIRE - LE LIVRE POUR L'INSERTION ET LE REFUS DE L'EXCLUSION (16396) (10^e) pour son action « Lectures Parents - Apprenants Quartier Buisson St Louis 10^e (2023_02993/DCT- SPV) arrondissement » (2023_00854/DCT- SPV). La Maire de Paris est autorisée à signer la convention ou l'avenant correspondant au projet mentionné
- Une subvention d'un montant de 350 euros est attribuée à l'association R.A.D.Y.A - RESEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES) (169301) (10^e) pour son action « Animation de 2 cycles de formations pour les formateurs linguistiques ou les intervenants des ateliers » (2023_10857/DCT- SPV)

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris
n° DDCT/2023/102**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-221

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 76

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DDCT/2023/76**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subvention à 4 associations ;

M. Ulf CLERWALL, Conseiller d'arrondissement, délégué à l'Économie Sociale et Solidaire, à l'Emploi et à l'Insertion – Référent Europe.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DDCT/2023/76.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-222

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 48

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/48**, proposant l'attribution de subventions à l'association Franco-Asiatique pour l'Enfance (AFAPE) ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/48

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-223

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 143

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/143**, proposant l'attribution d'une subvention à l'association La Croix Rouge Française ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/143

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-224

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 172

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/172, proposant l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association ABC PUERICULTURE ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/172

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-225

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 173

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/173**, proposant l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association AJEFA ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/173

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-226

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSP 3

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSP/2023/3**, proposant l'attribution d'une dotation à sept associations et la signature de quatorze avenants à convention pour le financement des quatorze Centres de Protection Maternelle et Infantile (CPMI) gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSP/2023/3

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-227

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 176

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/176**, proposant l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) ;

Mme Awa DIABY, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la Petite Enfance, à la Protection de l'Enfance et aux Familles. Référente du quartier Saint-Louis / Faubourg du Temple.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/176

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-228

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 28

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/28**, proposant l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de 2 000 euros est attribuée à Frichti Concept (15255 / 2023_10590) – 206 quai de Valmy (10^e) au titre de l'exercice 2023. Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectif

M. Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/28

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MÉLON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-229

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DJS 79

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DJS/2023/79**, proposant l'attribution de deux subventions et la signature de deux conventions avec deux associations de jeunesse parisienne ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention d'un montant 1 500 euros est attribuée à l'association Speals pour son projet d'équipement « Financement des équipements sportifs pour les équipes et l'académie de futsal ». Domiciliée 17, rue du Buisson Saint-Louis (10^e)

M. Philippe GUTTERMANN, Conseiller d'arrondissement, délégué au Sport, aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et à l'Éducation populaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DJS/2023/79

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-230

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 246

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/246**, proposant d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service à réaliser par Emmaüs Habitat au 3 Passage des Petites Écuries (10^e) ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/246

Nombre de Votants : 21

Pour : 21


Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-231

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DLH 291

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DLH/2023/291**, proposant d'accorder un montant total de subventions complémentaires de 1 437 335 euros à Elogie- Siemp ;

M. Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la Lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspondant défense. Référent du quartier Château d'Eau / Lancry.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DLH/2023/291

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-232

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 405

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/405**, proposant l'attribution de subventions de fonctionnement à vingt-huit associations et la signature de 9 conventions ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée à l'association CRL 10, dont le siège social est situé 506, Quai de Valmy Paris 10^e, pour le développement d'un cycle local d'éducation à l'image. Paris Subvention 470 / 2023_10258.
- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association AIRES 10, dont le siège social est situé 2, rue du Buisson Saint Louis Paris 10^e, pour le projet « Mélangeons nos langues ». Paris Subvention 10829 / 2023_00987.

Mme Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/405.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-233

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DAC 509

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DAC/2023/509**, proposant l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam ;

Mme Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DAC/2023/509.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-234

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU 84

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/84, proposant de :

- constituer des servitudes de surplomb grevant les parcelles situées 7A et 9 boulevard de la Chapelle à Paris 10^e, cadastrée AE 81, et 33 rue du Château Landon à Paris 10^e, cadastrée AE 33 au prix de 1 euro pour chaque servitude, soit un prix total de 2 euros ;
- constituer une servitude de surplomb grevant la parcelle située 29 rue du Château Landon à Paris 10^e, cadastrée AE 83, moyennant une indemnité de 7000 euros ;
- signer tous les actes nécessaires à cette opération ;

M. Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris, délégué dans le 10^e à l'Urbanisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/84

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – 10-2023-235

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DU 148

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DU/2023/148**, proposant d'affecter un classement au titre des droits de voirie, aux voies du 10^e arrondissement, ayant fait l'objet d'une nouvelle dénomination ;

M. Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris, délégué dans le 10^e à l'Urbanisme.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DU/2023/148

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-236

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DPE 51

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DPE/2023/51**, proposant l'attribution de cinq subventions d'un montant total de 89 000 euros aux associations Zéro Waste Paris, 3S : Séjour Sportif Solidaire, La Maison du Canal Régie de quartier Paris 10, PikPik Environnement et à la Caisse des Écoles du 20^e arrondissement ;

Mme Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DPE/2023/51

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-237

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DSOL 136

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DSOL/2023/136**, proposant d'attribuer une subvention d'investissement à 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'appel à candidatures pour le développement des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap en établissements et services médico- sociaux (ESMS) ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Approuvant la subvention d'investissement non renouvelable d'un montant de 32 248 euros et autorisant Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération, avec le CASIP- COJASOR simpa : 20706, dossier 2023_10118 pour l'année 2023
- Approuvant la subvention d'investissement non renouvelable d'un montant de 15 952 euros et autorisant Madame la Maire de Paris à signer une convention pluriannuelle d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Aurore, simpa : 2541, dossier 2023_10248 pour l'année 2023

M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Handicap, à l'Accessibilité universelle, aux cultures technique scientifique et populaire, au Conservatoire du livre et à l'Alimentation durable. Référent du quartier Grange-aux-Belles / Terrage.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DSOL/2023/136

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-238

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DASCO 107

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DASCO/2023/107**, soumettant à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), de subventions d'équipement (36 490 euros), et de subventions pour travaux (127 743 euros) à certains collèges publics parisiens ;

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DASCO/2023/107

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – 10-2023-239

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DDCT 103

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DDCT/2023/103**, soumettant à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Est attribuée à l'association ASSOCIATION D'ASSISTANCE SCOLAIRE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE ASLC (32441), une subvention de 1176 euros pour l'année 2023 pour son action « Cofinancement d'un poste adultes-relais convention n° 075 11 R0524 03 » (10^e) (2023_10919). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle correspondant au projet mentionné.
- Est attribuée à l'association ASSOCIATION INITIATIVES RENCONTRES ET SOLIDARITE 10^e AIRES 10^e (10829), une subvention de 3920 euros pour l'année 2023 pour son action « Cofinancement d'un poste adultes- relais convention n° 075 20 R0045 00 » (10^e) (2023_10806). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle correspondant au projet mentionné.
- Est attribuée à l'association CRL10 (470), une subvention de 4700 euros pour l'année 2023 pour son action « Co-financement d'un poste adultes-relais convention n° 075 22 R0027 00 » (10^e) (2023_10930 – Convention pluriannuelle en cours).
- Est attribuée à l'association L'ASSEMBLEE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (L'ACORT) (157), une subvention de 4700 euros pour l'année 2023 pour son action « Co-financement d'un poste adultes relais convention n° 075 23 R0025 00 » (10^e) (2023_10935). La Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à une convention pluriannuelle correspondant au projet mentionné.

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-239

Sur proposition de Madame la Maire,

**Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris
n° DDCT/2023/103**

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-240

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DEVE 66

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DEVE/2023/66**, proposant de subventionner les caisses des écoles de Paris Centre, du 9^e, 10^e, 11^e, 14^e, 15^e et 20^e arrondissements pour leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Dont pour le 10^e arrondissement :

- Une subvention de 33 172 euros en investissement et de 5260 euros en fonctionnement est attribuée à la Caisse des écoles du 10^e arrondissement au titre du soutien apporté par la Ville de Paris à la Caisse des écoles dans la mise en œuvre de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre des missions qui lui sont confiées en matière de restauration scolaire par la Ville de Paris.

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DEVE/2023/66

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-241

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 157

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/157**, proposant l'attribution de subventions à 19 associations et la signature de conventions annuelles ;

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/157

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION - 10-2023-242

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris DFPE 171

Le Conseil d'arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **DFPE/2023/171**, proposant de l'autoriser à signer des conventions avec les 17 caisses des écoles de la restauration des actions passerelles crèche-école ;

M. Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat - Énergie.

Sur proposition de Madame la Maire,

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° DFPE/2023/171

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-31 / 10-2023-243

Vœu présenté par les élu.e.s de la majorité relatif à un hommage pour les Justes parmi les Nations ayant caché des Juifs dans le 10^e arrondissement lors de la Seconde Guerre mondiale.

Considérant le bilan effroyable de la Seconde Guerre mondiale ayant fait plus de 60 millions de morts à travers le monde ;

Considérant qu'environ 6 millions de ces morts sont des victimes de l'entreprise d'extermination systématique menée par l'Allemagne nazie contre le peuple juif ;

Considérant l'important et indispensable travail de mémoire réalisé depuis pour rendre compte de l'horreur du régime nazi, ayant persécuté et déporté sans distinction de genre ou d'âge toutes celles et ceux qu'il souhaitait exterminer ;

Considérant que le 10^e a payé une lourde charge à cette folie génocidaire ;

Considérant que, selon le travail effectué par le Comité national pour la mémoire des enfants juifs déportés, 730 enfants du 10^e ont été déportés et qu'un nombre infime est revenu après la guerre ;

Considérant que pour transmettre cette mémoire et ne jamais oublier, une plaque rappelle le nom de ces enfants déportés dans la plupart des écoles du 10^e ;

Considérant qu'il est également nécessaire de rappeler que le nombre d'enfants aurait pu être encore plus important sans le courage de quelques femmes et de quelques hommes qui, au péril de leur vie, ont caché des enfants juifs pour leur éviter la déportation et une mort quasi-certaine ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2022, 4 206 Français avaient reçu le titre de Justes parmi les Nations ;

Considérant que dix-sept d'entre eux vivaient dans le 10^e et ont caché des Juifs chez eux ;

Considérant qu'aucun hommage ne leur est pour le moment rendu ;

Considérant que si l'école élémentaire Martel s'appelle désormais l'école élémentaire Martel – André et Clémence Baccary, il faut maintenant rendre hommage aux dix-sept Justes parmi les Nations qui ont caché des Juifs dans le 10^e,

Sur proposition de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu :

- Qu'une plaque soit apposée dans la Mairie du 10^{ème} pour rendre hommage aux dix-sept Justes parmi les Nations qui ont caché des Juifs dans le 10^e ;
- Que le texte de cette plaque soit : « Face à la barbarie nazie et à la collaboration massive de l'État français de 1940 à 1944, des Justes parmi les Nations reconnus par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, ont sauvé des Juifs au péril de leurs vies et de celles de leurs proches. Ils ont été l'honneur de la France, « une lumière dans la nuit de la Shoah ».

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


CÉLIA MELON

VMA10-2023-31 / 10-2023-243

17 de ces femmes et de ces hommes ont caché des Juifs dans le 10^e arrondissement.
Leurs noms étaient :

Catherine ANDROULAKIS
Alexis BOSSELUT
Jeanne BOSSELUT née LABOUREUR
Gilberte DAUDE née PICHARD
Lucien DAUDE
Émilie FRADET née LAMBRUNY
Gabriel FRADET
Clémence GRANGIER
Gina LIBERA

Henri PELLECOEUR
Alice PELLECOEUR née DOUCET
Madeleine PERRET née RICHARD
Michel-Marcel TENDERO
Francisca TENDERO née MORALES
Céline VALLEE
André VERMEULEN
Baptistine VERMEULEN née BRADESI

Qu'ils en soient à jamais remerciés. »

- Que cette plaque puisse être inaugurée à l'occasion des commémorations autour du 27 janvier pour la Libération du camp d'extermination d'Auschwitz ;
- Qu'un travail soit entamé avec Yad Vashem pour retrouver les Justes parmi les Nations qui ont un lien avec le 10^e, sans avoir caché des enfants dans le 10^e.

Donne un avis favorable à l'unanimité au voeu n° VMA10-2023-31

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-32 / 10-2023-244

Vœu présenté par Bertil FORT relatif au sujet de la grève du personnel périscolaire dans les écoles.

Considérant que, depuis près d'un mois, une partie des agents du périscolaire de la Ville de Paris encadrant le service de la cantine dans les écoles se met régulièrement en grève ;

Considérant que le 10^e arrondissement de Paris est un des arrondissements les plus touchés de la capitale ;

Considérant que les revendications des agents pour obtenir une meilleure rémunération, de meilleures conditions de travail, un meilleur taux d'encadrement et de meilleures infrastructures sont totalement légitimes ;

Considérant que ces revendications permettront dans le même temps un meilleur accueil de nos enfants ;

Considérant que ce mouvement social impacte le quotidien des familles qui doivent souvent s'adapter dans l'urgence pour venir récupérer et faire manger les enfants le midi ;

Considérant que la cantine scolaire est d'autant plus importante pour de nombreux enfants qu'elle est parfois le seul repas complet et équilibré qu'ils prennent dans la journée ;

Considérant que, depuis le début de la grève, de nombreuses familles ne sont pas correctement informées ;

Considérant l'exaspération de certains parents qui, malgré leur attachement au 10^e et à l'école publique, réfléchissent désormais à quitter l'arrondissement ou à passer leurs enfants dans le privé ;

Considérant la fuite des familles du 10^e arrondissement de Paris depuis plusieurs années, comme en témoigne la chute de plus de 25% des effectifs en maternelle depuis 2014 ;

Considérant que cette grève a de fortes chances de se prolonger au retour des vacances de la Toussaint ;

Considérant la nécessité d'améliorer le quotidien des familles dans le 10^e arrondissement de Paris ;

Considérant la loi n°2019-828 du 6 août 2019 qui encadre l'exercice du droit de grève pour garantir la continuité du service public dans le périscolaire ;

Considérant que les agents dans les écoles sont tenus de respecter un préavis de 48h ouvrables pour informer l'administration, qui elle-même doit informer les parents ;

Considérant que la Ville de Paris reconnaît l'importance de garantir la continuité du service public, en particulier lorsqu'il s'agit de la prise en charge des élèves pendant la pause méridienne ;

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

2	3	2	0	0
---	---	---	---	---

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

VMA10-2023-32 / 10-2023-244

Considérant que, dans le cadre de son plan de continuité de l'activité, la Ville de Paris – et donc la Mairie du 10^e arrondissement de Paris – peut mettre en place des mesures pour correctement informer les parents et accueillir les enfants pendant la pause méridienne ;

Considérant que la Ville de Paris – et donc la Mairie du 10^e arrondissement de Paris – peut mobiliser du personnel municipal sur la base du volontariat en se coordonnant avec les écoles pour garantir la sécurité et la surveillance des enfants ;

Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire du 10^e arrondissement de Paris :

- s'assure auprès de l'administration des établissements impactés que le délai d'information de 48 heures est correctement respecté en utilisant les moyens de communication à sa disposition (site web de l'école, mails etc.) ;

- organise un service minimum pour garantir l'accueil des enfants pendant la pause méridienne dans les établissements impactés dont elle a la charge.

Donne un avis défavorable à la majorité au vœu n° VMA10-2023-32

Nombre de Votants : 21

Pour : 1

Contre : 20

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-33 / 10-2023-245

Vœu présenté par Bertil FORT relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris.

Considérant que chaque Français produit annuellement 580 kilogrammes de déchets selon l'ADEME en 2022, en stagnation ;

Considérant que les déchets alimentaires qui représentent entre 1/4 et 1/3 du poids total des déchets ménagers, sont jetés dans la poubelle verte, finissent non triés et donc incinérés ou enfouis, ayant un impact carbone considérable (4% des émissions carbonées de la France) ;

Considérant que l'incinération des biodéchets, constitués à plus de 80% d'eau est un non-sens écologique incompatible avec les objectifs de transformation et d'adaptation de la Ville face au changement climatique ;

Considérant que la mise en décharge des biodéchets est à l'origine de l'émission de méthane ayant un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO2, due au tassement des déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène ;

Considérant que le compostage des biodéchets peut servir à la fois, en tant que terreau et digestat pour fertiliser les espaces verts et l'agriculture et en biogaz par la méthanisation, et participe également à accroître notre indépendance énergétique et agricole tout en réduisant nos importations d'engrais et l'empreinte carbone nationale ;

Considérant qu'un certain nombre d'entreprises et d'associations, à Paris et ailleurs, se sont créées pour valoriser les biodéchets comme une matière première, en les récoltant auprès des commerçants, des cantines et de particuliers.

Considérant que la valorisation en compost, au lieu de l'incinération ou de l'enfouissement, constitue à la fois un coût de collecte pour les services de propreté de la Ville mais aussi une opportunité économique de revente aux acteurs de la filière ;

Considérant que le compost collectif ou individuel, permet de réduire le poids des poubelles vertes et ainsi le coût de collecte, d'enfouissement et d'incinération, au bénéfice des finances de la Ville, des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe de nombreux objectifs chiffrés concernant la réduction et la valorisation des déchets, notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025 ;

Considérant que la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGEC) oblige les collectivités territoriales à mettre en place des solutions de valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires) aux habitants, particuliers et professionnelles à compter du 1er janvier 2024, selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement ;

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MELON

VMA10-2023-33 / 10-2023-245

Considérant que la Ville de Paris a commencé à déployer des bornes de compostage à proximité des marchés et dans certains quartiers denses, distribuer des composteurs individuels et collectifs ainsi qu'accorder des subventions à des associations pour sensibiliser les riverains à la valorisation locale des biodéchets ;

Considérant qu'en dépit de cette obligation légale, morale et écologique, le Plan compost parisien 2016-2020 adopté en 2015, n'a pas été renouvelé ;

Considérant qu'une majorité de Parisiennes et de Parisiens ne connaissent pas encore les dispositifs mis en place par la Ville et la localisation des composteurs disponibles ;

Considérant le retard pris en la matière par la Ville pour offrir une solution de valorisation des biodéchets à tous les Parisiens d'ici au 31 décembre à cause d'un manque de stratégie et de moyens ;

Considérant que la Métropole de Lyon a réussi à mettre en œuvre une solution de composteurs de quartiers en cours de généralisation à moins de 150 mètres de tous les habitants, permettant ainsi une adhésion large et un taux de collecte qualitatif élevé, grâce au financement de l'ADEME ;

Considérant que le succès d'un tel défi repose en grande partie sur une grande pédagogie, l'adhésion du plus grand nombre et à la capacité de la Ville à faire des Parisiennes et des Parisiens des acteurs de cette transformation écologique majeure ;

Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente une stratégie pluriannuelle pour atteindre 100% de biodéchets collectés et valorisés d'ici 2026, en lien avec la Métropole du Grand Paris, la Région, l'Etat, l'ADEME, les entreprises et les associations de ce secteur ;

- mette en œuvre des solutions généralisées pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit des composteurs de quartier, d'immeuble, ou individuels ;

- teste un système de collecte des biodéchets pour les commerçants demandeurs dans plusieurs quartiers parisiens, et notamment dans le 10^e arrondissement de Paris ;

- lance avec les collectivités territoriales franciliennes et l'Etat, une grande campagne d'information et de sensibilisation du tri et de la valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires), permettant à la fois de réduire le poids des ordures ménagères, de produire des fertilisants pour les sols et du biogaz ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Cécilia MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-33 / 10-2023-245

- Réorganise les services de la propreté pour intégrer la collecte et la valorisation des biodéchets dans tous les quartiers parisiens.

Donne un avis défavorable à la majorité au voeu n° VMA10-2023-33

Nombre de Votants : 21

Pour : 1

Contre : 14

Abstention : 6

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-34 / 10-2023-246

Vœu présenté par Bertil FORT relatif à la défaillance de l'opérateur Smovengo observée dans le cadre du contrat qui le lie au syndicat Autolib'Vélib' Métropole (SAVM) pour le marché de vélos en libre-service Vélib'.

Considérant la nécessité de proposer aux usagers métropolitains un service de vélos en libre-service de très haut niveau de qualité et répondant à leurs besoins de mobilité ;

Considérant l'appel d'offre lancé en 2017 par le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole relatif au marché de vélos en libre-service sur un territoire qui regroupe la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et 60 communes limitrophes ;

Considérant l'attribution au groupement Smovengo du nouveau marché de vélos en libre-service dit Vélib', ayant débuté au 1er janvier 2018 pour une durée de 15 ans ;

Considérant les importants retards dans le déploiement de ce service qui ont conduit la Maire de Paris à saisir, par lettre du 25 mai 2018, l'inspection générale de la Ville de Paris (IGVP) d'une demande d'audit de ce marché public afin de déterminer les raisons des dysfonctionnements constatés ;

Considérant les conclusions de cet audit, rendues en 2019, et qui indiquent qu'un portage du projet au plus haut niveau de l'administration, du fait de la pluralité des intervenants ou de l'enjeu politique du projet, aurait été indispensable pour une coordination optimisée et un pilotage efficace ;

Considérant le reproche fait par l'IGVP à Smovengo d'avoir théorisé une offre sans être en mesure de garantir sa réalisation dans les délais impartis ;

Considérant l'audit de la Chambre régionale des comptes d'Île de France (CRC) en 2020 qui souligne que cette crise majeure de Vélib' n'a pas été anticipée ;

Considérant l'audit commandé par le SAVM au printemps 2022 au cabinet indépendant RISE sur le constat d'une qualité de service insuffisante au regard des objectifs de performance fixés par le marché ;

Considérant le déséquilibre économique du marché Vélib', estimé par les auditeurs à 113 M€ à la fin du contrat (2032), imputable en majeure partie aux années 2018-2021 qui présentent un déficit cumulé pour l'entreprise de près de 209 M€ ;

Considérant que ce déficit résulte principalement des difficultés rencontrées par l'entreprise prestataire pour s'organiser et assurer la mise en place des stations et des vélos au cours des premières années du service, cette situation relevant de sa responsabilité ;

Considérant la quantité importante de conflits qui ont opposé depuis lors le syndicat et son opérateur, qui se sont traduits par un grand nombre de pénalités (dont la dernière de 2.1 M€ en 2022) ;

Considérant la constante dégradation de l'offre de service depuis l'attribution du marché ;

Considérant l'absence de vélos disponibles souvent constatée aux heures de pointe (station vide ou ne contenant plus que des vélos défectueux) ;

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-34 / 10-2023-246

Considérant à l'inverse l'impossibilité de rendre son vélo pour cause de station saturée, malgré la promesse initiale de garer son vélo en le branchant à un autre dans une station pleine ;

Considérant que la fin des trottinettes en libre-service au 1er septembre 2023 et le report de certains de leurs utilisateurs vers le vélo ne sauraient à eux seuls expliquer les problèmes de gestion de Smovengo ;

Considérant par conséquent la défaillance de l'opérateur dans l'équilibrage du taux d'équipement des stations ;

Considérant la vétusté et le manque d'entretien flagrant du matériel présentant des dangers pour les usagers (freins défaillants, roues voilées, guidons tordus...) ;

Considérant le nombre important d'épaves de vélos qui peuvent rester de longs mois en stations ;

Considérant le mécontentement général des usagers du service, accentué par une interface informatique qui leur facture régulièrement des pénalités infondées ;

Considérant que l'application des pénalités prévues au contrat ne pousse pas le concessionnaire à améliorer son service ;

Considérant les enjeux et les défis auxquels devra faire face la Ville de Paris en termes de mobilités à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Considérant une sous-estimation manifeste du risque lié au caractère éminemment singulier de ce projet, souligné par le rapport de l'IGVP dès 2019 ;

Considérant la défaillance générale de l'opérateur à honorer son contrat et à délivrer aux usagers métropolitains un service à la hauteur de leurs attentes ;

Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :

- présente en détail le calendrier de déploiement de 100 nouvelles stations et de 3000 vélos ainsi qu'annoncé dans la presse ;

- dénonce sans délai ce contrat du fait de la défaillance avérée de l'opérateur Smovengo ;

- lance un nouvel appel d'offres afin qu'un nouvel opérateur, disposant d'un réel savoir-faire et de garanties financières solides, reprenne le service ;

- revoit la procédure des appels d'offres parisiens ainsi que les modalités de sélection des membres composant la commission d'appel d'offres ;



CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Céline MELON

VMA10-2023-34 / 10-2023-246

- suivre les recommandations initiales de l'IGVP, et notamment développer une culture du risque dans les services de la Ville afin d'anticiper les aléas de toute nature susceptibles d'intervenir sur des projets innovants de grande ampleur.

Donne un avis défavorable à la majorité au voeu n° VMA10-2023-34

Nombre de Votants : 20

Pour : 1

Contre : 19

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1



CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

VMA10-2023-35 / 10-2023-247

Vœu présenté par Bertil FORT relatif à la vente à la sauvette.

Considérant le dernier rapport de la délinquance communiqué en octobre par la Préfecture de police de Paris faisant état de 512 interventions contre la vente à la sauvette dans le 10^e arrondissement de Paris depuis le début de l'année ;

Considérant que ce chiffre représente, par rapport à l'année dernière au même moment, une augmentation de +87,5% (273 interventions entre janvier et fin septembre 2022) ;

Considérant que la police nationale est compétente pour saisir la marchandise ;

Considérant que la police municipale est compétente pour verbaliser les dépôts liés à la vente à la sauvette, comme en témoigne les 1.276 verbalisations réalisées en 2022 pour ce motif ;

Considérant que la vente à la sauvette est un phénomène ancré depuis longtemps dans notre arrondissement avec de nombreux points de vente fixes et quotidiens, notamment autour des gares, à la sortie des métros et sur plusieurs boulevards (Strasbourg, Magenta, La Chapelle, Bonne Nouvelle, La Villette etc.) ;

Considérant que la crise migratoire à laquelle fait face la Ville de Paris en ce moment renforce ce phénomène ;

Considérant que ces activités illégales sont organisées par des filières de passeurs qui exploitent des personnes en situation irrégulière et les entretiennent dans une délinquance de survie ;

Considérant que l'occupation illégale de l'espace public entraîne à de nombreux endroits sa saturation avec des débordements sur la chaussée pouvant causer des accidents, des incivilités et des désagréments pour les riverains et les passants ;

Considérant l'image que cela renvoie aux riverains de leur quartier, aux personnes qui passent dans l'arrondissement du 10^e et aux touristes de Paris ;

Considérant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui vont attirer près de 16 millions de visiteurs dans la capitale et dont une grande partie passeront par le quartier des gares du Nord et de l'Est ;

Considérant la concurrence de ces activités sur les commerces légaux (bar tabac, commerces de proximité, marchés, restaurateurs etc.) ;

Considérant que, pour lutter contre la vente à la sauvette d'aliments, la Mairie du 10^e arrondissement de Paris a les compétences pour aider des associations chargées de l'aide alimentaire et ainsi éviter à certaines personnes dans le besoin de recourir à ces vendeurs ;

Considérant que la Mairie du 10^e arrondissement de Paris a également les compétences pour soutenir des magasins solidaires pratiquant des prix accessibles ;

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

VMA10-2023-35 / 10-2023-247

Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement de Paris :

- renforce l'application de la Loi de lutte contre la vente à la sauvette en :
 - augmentant les opérations conjointes entre la police nationale et la police municipale dans l'arrondissement ;
 - en créant une brigade dédiée d'agents de la police municipale du 10^e arrondissement de Paris pour lutter spécifiquement contre la vente à la sauvette dans les quartiers les plus impactés ;
 - organise des opérations de sensibilisation afin d'informer les passants sur les conséquences de la vente à la sauvette, aussi bien en terme d'exploitation de la main d'œuvre, que d'impact sur les commerces de proximité ;

- renforce son aide à des magasins solidaires et aux associations en charge de l'aide alimentaire dans l'arrondissement, en prenant soin de correctement organiser et contrôler les points de distribution.

Donne un avis défavorable à la majorité au vœu n° VMA10-2023-35

Nombre de Votants : 21

Pour : 1

Contre : 20

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 31 OCTOBRE 2023
10^e arrondissement

La maire d'arrondissement

Signature

Alexandra CORDEBARD

Le secrétariat de séance

Signature :

Le secrétariat de séance